

Procès-verbal adopté lors de la séance de Conseil municipal du 11 décembre 2023 et publié électroniquement sur le site internet de la Commune le 13 décembre 2023.

### CONVOCATION DU 06 NOVEMBRE 2023

Le Conseil municipal de LORETZ-D'ARGENTON se réunira le lundi 13 novembre 2023 à 19h30 à la Mairie d'Argenton l'Eglise, siège social.

#### **ORDRE DU JOUR :**

1. Subvention d'équilibre au budget CCAS- Année 2023
2. Décision modificative n°1 du Budget annexe « Lotissement les Bressaudières 2 »
3. Logement communal-Non restitution d'une caution
4. Convention de prestation d'entretien des espaces verts

### SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois de novembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de M. SAUVETRE Pierre, Maire de la Commune de Lorez-d'Argenton.

Date de convocation du Conseil municipal : 06 novembre 2023.

**Membres Présents :** M. SAUVETRE Pierre, M. LALLEMAND René, Mme MENUAULT Isabelle, M. MERCERON Jean-Marie, Mme DUMOULIN Thérèse, Mme BAURY Chantal, Mme VIOT Marie-Suzanne, Mme ENON Sylvie, Mme ADAM Viviane, M. ELLIAU Jean-Pierre, M. TRANCHET Noël, Mme VASSEUR Nadège, Mme BENOIST Christine, M. FONTALIRAND Wesley, Mme TAILLET Valéria, M. BOINOT Patrick, M. FILLION Pascal, M. KASSEL Claude.

**Membres absents excusés :** M. MUREAU Jérôme, Mme LEVEAU Emilie, Mme MERCIER Morgane, Mme BELIARD Camille.

**Membres absents non excusés :** M. MONMIREL Marc, M. MASSE Fabrice, Mme LOISEAU Isabelle, M. CHEREAU Christopher, M. HERAULT Stéphane.

**Secrétaire de séance :** Mme BENOIST Christine.

Pouvoirs : M. MUREAU Jérôme a donné procuration à Mme MENUAULT Isabelle.

---

*Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 16 octobre 2023.*

**Informations aux élus :** Zones d'accélération énergétique : Monsieur le Maire propose une réunion le 25 novembre à 18h30.

Il informe par ailleurs qu'une réunion publique aura lieu le 16 novembre à propos de la sablière.

M. le Maire informe également les élus que la Préfecture a demandé aux communes de + de 2500 habitants de procéder à la mise sous plis. Il assistera à une réunion à ce propos mardi 14 novembre.

**1. Subvention d'équilibre au budget CCAS- Année 2023**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir autoriser la subvention d'équilibre 2023 au budget CCAS ainsi : 3 220.02 € du budget principal 2023 (mandat au compte 657362) au budget CCAS 2023 (titre au 74741).

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
- APPROUVE cette subvention d'équilibre,
  - AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération.

**2. Décision modificative n°1 du Budget annexe « Lotissements de Loretz-d'Argenton »**

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il est nécessaire, afin de pouvoir émettre les écritures de stocks, de prévoir une décision modificative du budget annexe « Lotissements de Loretz-d'Argenton », ainsi :

**Section de fonctionnement**

Chapitres/Articles/Désignations	Baisse de crédits	Hausse de crédits
D 71355-042		+ 33 686.67
R 71355-042		+ 33 686.67

**Section d'investissement**

Chapitres/Articles/Désignations	Baisse de crédits	Hausse de crédits
D 3555-040		+ 33 686.67
R 3555-040		+ 33 686.67

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
- APPROUVE la décision modificative suscitée ;
  - MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération.

**3. Logement communal- Non restitution de caution**

*Par respect des règles relatives au RGPD, cette délibération n'apparaîtra pas dans le PV publié. Elle est cependant retranscrite dans le PV disponible en Mairie.*

**4. Convention de prestation d'entretien des espaces verts**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune avait signé une convention, en 2019, avec la Communauté de Communes du Thouarsais confiant aux services communaux la gestion des espaces verts des infrastructures d'assainissement situés sur le territoire communal.

En contrepartie, il avait été convenu que la Commune perçoive annuellement une rémunération basée sur un coût horaire selon une déclaration annuelle du temps passé par l'employé communal effectuant cette mission.

La convention est arrivée à échéance et la Communauté de Communes a adopté nouvelle délibération en date du 3 octobre 2023 réactualisant les tarifs. Désormais, le coût horaire sera de 31.18 € (anciennement : 29.25 €).

Il est donc nécessaire d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante qui sera valable jusqu'au 31 décembre 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toute décision utile à la présente délibération.

La séance a été levée à 19h45.

Date de convocation du Conseil municipal : le 06 novembre 2023.

**Membres Présents** : M. SAUVETRE Pierre, M. LALLEMAND René, Mme MENUAULT Isabelle, M. MERCERON Jean-Marie, Mme DUMOULIN Thérèse, Mme BAURY Chantal, Mme VIOT Marie-Suzanne, Mme ENON Sylvie, Mme ADAM Viviane, M. ELLIAU Jean-Pierre, M. TRANCHET Noël, Mme VASSEUR Nadège, Mme BENOIST Christine, M. FONTALIRAND Wesley, Mme TAILLET Valéria, M. BOINOT Patrick, M. FILLION Pascal, M. KASSEL Claude.

**Membres absents excusés** : M. MUREAU Jérôme, Mme LEVEAU Emilie, Mme MERCIER Morgane, Mme BELIARD Camille.

**Membres absents non excusés** : M. MONMIREL Marc, M. MASSE Fabrice, Mme LOISEAU Isabelle, M. CHEREAU Christopher, M. HERAULT Stéphane.

**Secrétaire de séance** : Mme BENOIST Christine.

Pouvoirs : M. MUREAU Jérôme a donné procuration à Mme MENUAULT Isabelle.

---

Délibérations ayant été soumises aux votes des membres du Conseil municipal :

1. *Subvention d'équilibre au budget CCAS- Année 2023*
2. *Décision modificative n°1 du Budget annexe « Lotissement les Bressaudières 2 »*
3. *Logement communal- Non restitution de caution*
4. *Convention de prestation d'entretien des espaces verts*

Signatures du Maire et du secrétaire de séance

Pierre SAUVETRE, Maire	 
Christine BENOIST, Secrétaire de séance	

